



LA CHÈVRERIE DE CÉÛSE

Entreprise individuelle agricole Monsieur Chabert Nicolas
Siret : 535 023 865 00020 - TVA : FR94535023865 - APE : 0145Z
Adresse : Les Guérins, 05130 Sigoyer - Tel : 06 18 33 92 85

CONTRAT DE RÉSERVATION DIRECTE EN GÎTE D'ÉTAPE OU GÎTE DE GROUPE

Nom et Prénom / Organisme :

.....

Adresse :

.....

.....

Email :

.....

Téléphone :

.....

Date du séjour : du

au

Madame, monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation d'un séjour ou d'une étape dans nos gîtes.

En attendant votre venue, n'hésitez pas à nous demander de plus amples informations aux coordonnées ci-dessous si vous avez des questions supplémentaires.

Nous vous adressons nos sincères salutations.

Stéphanie & Nicolas Chabert

Prestations	Prix unitaire	Nombre de nuits	Nombre de personnes	Total TTC
Hébergement en gestion libre				
Gîte « Les Pampilles » 10 à 13 personnes 100 m2 avec 3 couchages doubles + 7 lits simples	200 € la nuit 1200 € la semaine *			
Gîte « La Cascade » 4 à 6 personnes Duplex de 60 m2 avec 1 couchage double + 4 lits simples	80 € la nuit 480 € la semaine *			
Gîte « La Demi-Lune » 2 à 4 personnes Studio de 30 m2 avec 1 couchage double + 2 lits simples	50 € la nuit 280 € la semaine *			
Forfait « 3 gîtes » 18 à 23 personnes 190 m2 en tout avec 5 couchages doubles + 13 lits simples	295 € la nuit 1700 € la semaine *			
<u>Autres prestations</u>				
Location de draps	6 € par séjour par personne			
Forfait ménage « Les Pampilles »	60 € par séjour			
Forfait ménage « La Cascade »	40 € par séjour			
Forfait ménage « La Demi-Lune »	20 € par séjour			
Forfait ménage « 3 gîtes »	120 € par séjour			
Taxe de séjour (pour les + de 18 ans)	0,40 € par nuitée par personne			
Supplément Noël ou Jour de l'an	100 €			
Pension étape cheval au pré	5€ par jour par cheval			

* la semaine = 7 nuitées

Montant total

Cette réservation prendra effet à réception d'un exemplaire du présent contrat, daté et signé, avec un acompte de € représentant 30% du prix à régler, par chèque ou virement bancaire à l'ordre de : **Nicolas Chabert, la Chèvrerie de Céüse.**

Je soussigné **déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive et des conditions générales jointes. En tant que responsable du groupe, la bonne exécution du présent contrat m'incombe.**

A, le Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

.....
☎ **Téléphone fixe :** 04 92 56 15 53 - **Portable Stéphanie :** 06 71 99 19 51 - **Portable Nicolas :** 06 18 33 92 85

🌐 **Web :** <http://www.lachevreriecedeuse.fr> - ✉ **Mail :** lachevreriecedeuse@gmail.com - 📷 **Instagram et Facebook :** @lachevreriecedeuse

LA CHÈVRERIE DE CÉÛSE

CONTRAT DE RÉSERVATION - CONDITIONS GÉNÉRALES

Conclusion du contrat : la réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir à LA CHEVRERIE DE CEÛSE un acompte de 30% du montant total et un exemplaire du contrat signé ainsi que les présentes conditions générales signées, avant la date indiquée sur le contrat. Un deuxième exemplaire du contrat sera conservé par le client.

Annulation par le client : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

- Si le gîte est réservé pour une étape : l'acompte reste acquis au propriétaire.

- Si le gîte est réservé pour un séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire. Le propriétaire pourra demander le solde du prix de l'hébergement, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue du début du séjour.

Non présentation du client : si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue pour l'étape ou le début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte est acquis par le propriétaire qui peut demander le paiement du solde du prix de l'hébergement.

Séjour écourté : en cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste acquis au propriétaire.

Réduction de l'effectif des locataires : aucune réduction de l'effectif des locataires par rapport à celui indiqué au contrat ne peut entraîner une réduction du prix de la location initialement déterminé.

Annulation par le propriétaire : lorsque avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Arrivée : le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées dans le contrat. En cas d'arrivée tardive, le client avertit le propriétaire.

Règlement du solde : le solde est à régler à l'arrivée dans le gîte. Les consommations et les prestations non mentionnées dans le contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Dépôt de garantie : à l'arrivée du client dans le gîte, un dépôt de garantie dont le montant s'élève à 300 € est demandé par le propriétaire. A la fin du séjour, il sera restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations ont été constatées.

Utilisation des lieux : le client devra assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conformément à la destination des lieux.

Animaux : les chiens sont tolérés dans le gîte à condition qu'ils ne représentent pas de danger pour les personnes et les autres animaux autour. Il devront être mentionnés au contrat, tout animal non mentionné au contrat ne sera pas admis. Il sera en outre tenu en laisse à l'extérieur.

Assurance : le client est responsable de tout dommage survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat type villégiature pour ces différents risques.

Taxe de séjour : tout client de gîte doit s'acquitter de la taxe de séjour. En tant qu'hébergeur, la Chèvrerie de Céüse collecte cette taxe et la reverse à la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance. D'un montant de 0,40€ par jour et par personne de plus de 18 ans, elle permet notamment le développement touristique local et sa promotion.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :